



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/043
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au hangar 13, quai Pierre Callet sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4723 et en vue de l'implantation d'une activité d'emportage et dépotage de conteneurs et stockage de marchandises.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société MANUPOINT, hangar 13, quai Pierre Callet – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 788 058 832 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société MANUPOINT ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-146 portant sur la dépendance susvisée le 10/10/2019.

Description de la dépendance : une surface de hangar d'une superficie de 2 000 m².

Durée de la convention : 18 mois environ à compter du 01/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **18/10/2019**